



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 128409

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation des enfants-soldats enrôlés de force. Ainsi que l'a bien décrit *Amnesty international*, dans ses rapports, des milliers d'enfants sont ainsi recrutés en Afrique comme supplétifs dans des opérations à caractère militaire. Privés d'éducation, fortement exposés dans des combats très violents, dans des zones à forte densité de population, ces enfants, garçons ou filles très jeunes, sont à la fois acteurs et victimes de crimes et d'exactions qui sont autant d'atteintes aux droits de l'Homme. Face à ces tragédies, la communauté internationale ne peut rester inactive, aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position et les actions que la France peut encourager afin de lutter contre l'enrôlement de ces enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128409

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1175

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)